

## **ACCORD GORILLE**

### **PREMIERE REUNION DU COMITE TECHNIQUE**

Conservation des Gorilles et leurs habitats en République Démocratique du Congo

La RDC héberge principalement dans sa partie Orientale, deux types de Gorilles à savoir, le Gorille de Montagne (Gorilla Berengei Berengei) et le Gorille des plaines Orientales (Gorilla Berengei Graueri).

#### **I. Gorille de Montagne (Gorilla Berengei Berengei)**

Deux populations de Gorille de Montagne sont réparties sur l'espace commune de trois pays, la République Démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda. Elles vivent essentiellement dans les Parcs Nationaux, (i) le noyau de Virunga qui vit autour des volcans éteints de ce Massif sur une superficie d'environ 450 km<sup>2</sup> et se partage ans la région contigüe du Parc National de Virunga en République Démocratique du Congo, le Parc National des Volcans au Rwanda et le Parc National des Gorilles de Mgahinga en Ouganda ; (ii) la deuxième population se trouve principalement au sud-ouest de l'Ouganda dans le Parc National de l'Impénétrable Forêt de Bwindi, le « Bwindi Impenetrable Forest » qui s'étend sur environ 355 km<sup>2</sup>.

#### **II. Gorille des Plaines Orientales (Gorilla Berengei Graueri)**

Le Gorille des plaines orientales Gorilla Berengei Graueri ou Gorille de Grauer est endémique à la République Démocratique du Congo avec une distribution discontinue à l'est de la rivière Lualaba et à l'ouest du Rift Albertin et de l'extrémité nord-ouest du Lac Édouard au nord, jusqu'au nord-ouest du Lac Tanganyika au sud.

Il se répartit principalement dans le Land scape Maïko-Tayna-Kahuzi-Biega, et plus précisément dans le Parc National de la Maïko, dans la Réserve des Gorilles de Tayna qui est une réserve communautaire, ainsi que dans le Mont Tshiaberimu (à proximité du Parc National de Virunga).

Ce Gorille est protégé principalement dans le Parc National de Kahuzi-Biega où un MONITORING ou SUIVI REGULIER est organisé. En effet le Parc National de Kahuzi-Biega est l'un des rares parcs nationaux de la République ayant développé un Plan Général de Gestion (PGG) d'une manière participative et adapté au contexte politique et social du moment.

Ce suivi régulier, extrêmement important permet de suivre l'évolution de la faune et de la flore et d'évaluer les impacts humains sur les différents écosystèmes et populations fauniques. Il constitue ainsi un baromètre pour évaluer les changements survenus dans l'Aire protégée pendant une période donnée. Ces informations contribuent dans la prise des décisions.

#### **Les Menaces**

Elles sont de plusieurs ordres mais la persistance des groupes armés demeure la menace la plus importante. Cette menace est suivie par celles d'envahissements par les populations riveraines ou étrangères et déplacées suite aux multiples conflits.

Ces populations généralement démunies vivent de la forêt, elles survivent en pratiquant le braconnage, l'agriculture sur brulis, l'élevage de gros bétail, la collecte et la coupe de bois de chauffe, participant ainsi à la dégradation des écosystèmes, elles détruisent les habitats des Gorilles.

## Que fait-on pour conserver ces Gorilles et leurs Habitats ?

Plusieurs actions sont menées :

### 1. La législation en vigueur :

- a) Au niveau national, c'est le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme qui est chargé de la conservation de la nature. L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature qui est sous sa tutelle est chargé de gérer les Aires Protégées. L'Ordonnance-Loi 69.041 et surtout le Code Forestier organisent ces Matières Environnementales.  
Il existe ainsi 4 catégories d'Aires Protégées: (i) les Parcs nationaux, (ii) les Réserves de chasse, (iii) les Réserves forestières, et (iv) les Réserves de faune.
- b) Au niveau international, la RDC a souscrit à toutes les conventions pour la protection de sa biodiversité et on peut citer (CMS 1990, CDB 1994, WHC 1974, CITES 1976, Traité de COMIFAC 2005, Déclaration de Kinshasa sur les Grands Singes 2005)

### 2. Les mesures de Conservation.

Elles varient selon le site mais en gros nous devons retenir que la coopération joue un très grand rôle partout. En effet les partenaires occupent une place de choix dans cette conservation, plusieurs Agences de coopération et ONG travaillent sur nos différents sites. Nous en citons quelques unes et la liste n'est pas exhaustive.

- Coopération dans le cadre de la Collaboration Transfrontalière au niveau du Grand Virunga pour nos Gorilles qui partage cet espace contigu (RDC Rwanda, Ouganda)
- GTZ au Parc National de Kahuzi-Biega
- UE, WWF, WCS, UNESCO, DFGFI, SZF,
- GRASP, UGADEC, ILSN

Développement des activités alternatives pour réduire la pression sur les Aires Protégées : organisation de l'élevage de petit bétail au niveau des communautés locales, Projet Makala pour lutter contre la déforestation, production des briquettes pour des besoins énergétiques des populations.

Je vous remercie.

Dr Petrus Ndongala-Viengele

Conseiller chargé de la Conservation de la Nature

Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC